

Le Président

Monsieur Christophe FESSELIER
Maire
Mairie de St Aubin des Landes
8 rue des Vallons
35500 SAINT AUBIN DES LANDES

Rennes, le 22 JUIN 2021

Monsieur le Maire,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en tant que Personne Publique Associée, a été sollicité, par mail le 15 juin 2021, par la commune de Saint-Aubin-des-Landes, sur le projet de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (délibération communale en date du 16 février 2021).

L'objet de la modification porte essentiellement sur des rectifications matérielles des règlements graphique et littéral.

L'avis du Département porte uniquement sur les compétences qui lui incombent comme notamment les routes départementales, les Espaces Naturels Sensibles et les itinéraires de randonnée d'intérêt départemental.

Le dossier n'appelle pas d'observation du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Luc CHENUT

Copie : - Monsieur Bernard Marquet, Vice-président.
- Agence du Pays de Vitré.